

COVID-19 : Mises à jour réglementaires sur les régimes de retraite au Canada



Gouvernement fédéral

- **MISE À JOUR** : Signataire de l'Entente de 2020 sur les régimes de retraite relevant de plus d'une autorité gouvernementale¹ (l'« Entente de 2020 »)
- Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »)
 - Suspension des options de transfert et des achats de rentes dans le cadre des régimes PD
 - FAQ - moratoire volontaire sur les paiements de solvabilité
 - Certains reports de dates limites automatiques
 - Le BSIF encourage la présentation de demandes sous forme électronique
- Ministère des Finances
 - Moratoire volontaire sur les paiements de solvabilité
- Agence du revenu du Canada (applicable aux régimes dans tous les territoires)
 - Renonciation à la cotisation minimale de l'employeur de 1 % à un régime CD
 - Report de la date limite pour que les membres choisissent de faire créditer les périodes admissibles de paie réduite qui ont pris fin en 2019 à titre de service ouvrant droit à pension
 - Réduction du montant minimal requis des retraits des FERR, des RPAC et des prestations variables en vertu d'un régime CD
- Autres initiatives fédérales
 - **MISE À JOUR** : Prestation canadienne d'urgence² et Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants
 - Subvention salariale d'urgence du Canada et subvention relative aux employés des petites entreprises
 - Congé relatif à la COVID-19



Voir nos *Bulletins Blakes* d'avril et de mai 2020 et notre balado :

Mise à jour : Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19

Alerte : Le BSIF met à jour sa FAQ à l'intention des régimes de retraite privés fédéraux

FAQ : les régimes de retraite canadiens et la COVID-19

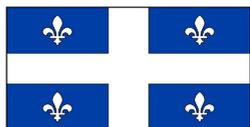
Balado Continuité Blakes d'avril 2020 (en anglais seulement) :

COVID-19: The Regulatory Impact on Pensions

Voir aussi nos *Bulletins Blakes* de juin 2020 :

Les cinq questions que les employeurs se posent le plus souvent au sujet de la Prestation canadienne d'urgence

Mise à jour n° 2 : Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19



Québec

- Signataire de l'Entente de 2020
- Certains reports de dates limites automatiques
- Mise à jour du degré de solvabilité devant être pris en compte dans le cas de certains acquittements effectués dans le cadre d'un régime PD

Voir notre *Bulletin Blakes* d'avril 2020 :
[Retraite Québec annonce des mesures d'assouplissement temporaires pour la gestion des régimes complémentaires de retraite pendant la pandémie de COVID-19](#)

Balado Continuité Blakes d'avril 2020 (en anglais seulement) :
[COVID-19: The Regulatory Impact on Pensions](#)

notre *Bulletin Blakes* de juin 2020 :
[Mise à jour n° 2 : Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)



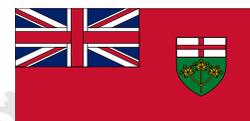
Colombie-Britannique

- Signataire de l'Entente de 2020
- Possibilité de suspendre les cotisations à un régime CD au moyen d'une demande au surintendant
- Possibilité d'une prolongation de la période d'amortissement et/ou d'un report des dates limites de versement des taux de cotisation
- Rappel relatif aux restrictions existantes concernant certains transferts d'actifs, y compris les transferts de valeurs de rachat
- Certains reports de dates limites automatiques
- Congé relatif à la COVID-19

Voir notre *Bulletin Blakes* de mai 2020 :
[Mise à jour : Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)

Balado Continuité Blakes d'avril 2020 (en anglais seulement) :
[COVID-19: The Regulatory Impact on Pensions](#)

notre *Bulletin Blakes* de juin 2020 :
[Mise à jour n° 2 : Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)



Ontario

- Signataire de l'Entente de 2020
- La suspension temporaire des cotisations à un régime CD n'entraînera pas la liquidation de ce dernier
- Approche de l'ARSF relativement aux limites sur les transferts de valeurs de rachat et les achats de rentes (régimes PD)
- **MISE À JOUR** : Certains reports de dates limites automatiques et de dates limites sur demande³
- Aucune SAP ne peut être imposée pour des communications aux membres retardées (mais l'ARSF doit en être avisée)
- Suspension des délais en vertu de la loi à l'égard du TSF
- Report de cotisations à payer
- Congé en cas d'urgence pour maladie infectieuse

Voir notre *Bulletin Blakes* de mars 2020 :
[Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)

nos *Bulletins Blakes* d'avril et de mai 2020 :
[Mise à jour : Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)

[FAQ : les régimes de retraite canadiens et la COVID-19](#)

[Alerte : L'ARSF publie l'intervention de gestion d'urgence pour le secteur des régimes de retraite](#)

Balado Continuité Blakes d'avril 2020 (en anglais seulement) :
[COVID-19: The Regulatory Impact on Pensions](#)

nos *Bulletins Blakes* de juin 2020 :
[L'ARSF publie son approche sur les limites des transferts de valeurs de rachat et les achats de rentes des régimes à prestations déterminées](#)

[Mise à jour n° 2 : Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)



Alberta

- Signataire de l'Entente de 2020
- Certains reports de dates limites automatiques
- Rappel relatif aux restrictions existantes concernant certains transferts d'actifs, y compris les transferts de valeurs de rachat
- Possibilité d'une prolongation de la période d'amortissement et/ou d'un report des dates limites de versement des taux de cotisation
- **MISE À JOUR** : Congé relatif à la COVID-19⁵
- **MISE À JOUR** :
 - Les administrateurs peuvent demander la permission de suspendre les paiements spéciaux de solvabilité et de continuité pour la période du 24 juin 2020 au 31 décembre 2020
 - L'excédent actuariel disponible permis pour la suspension des cotisations passe de 20 % à 40 % pour un seul exercice d'un régime
 - Les régimes interentreprises collectivement négociés sont exemptés de l'application de la provision pour écarts défavorables (PED) aux cotisations pour 2020
 - Les documents devant être déposés ou fournis en vertu de l'EPPA, à l'exception des désignations de bénéficiaires, peuvent être livrés par voie électronique

Voir notre *Bulletin Blakes* de mai 2020 :
[Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)

notre *Bulletin Blakes* de mai 2020 :
[Mise à jour : Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)

Balado Continuité Blakes d'avril 2020 (en anglais seulement) :
[COVID-19: The Regulatory Impact on Pensions](#)

notre *Bulletin Blakes* de juin 2020 :
[Mise à jour n° 2 : Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)

notre *Bulletin Blakes* de juin 2020 (en anglais seulement) :
[Alberta Introduces Additional COVID -19 -Related Relief](#)



Saskatchewan

- Signataire de l'Entente de 2020
- Nouvelles règles relatives au transfert des valeurs de rachat d'actifs, temporaires mais d'une durée indéterminée, y compris une suspension des options de transfert dans le cadre des régimes PD
- Sous réserve des faits propres à un cas particulier, un régime CD peut être modifié afin de suspendre temporairement les cotisations de l'employeur et du participant pour une période se terminant au plus tard le 31 décembre 2020
- Certains reports de dates limites automatiques
- Congé pour urgence de santé publique

Voir notre *Bulletin Blakes* de mars 2020 :
[Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)

notre *Bulletin Blakes* de mai 2020 : [Mise à jour : Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)

notre *Bulletin Blakes* de juin 2020 :
[Mise à jour n° 2 : Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)



Manitoba

- Certains reports de dates limites automatiques
- Rappel des règles relatives au transfert de valeurs de rachat existantes
- Congé pour urgence de santé publique

Voir notre *Bulletin Blakes* de mai 2020 :
[Mise à jour : Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)

notre *Bulletin Blakes* de juin 2020 :
[Mise à jour n° 2 : Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)



Nouvelle-Écosse

- Signataire de l'Entente de 2020
- Certains reports de dates limites automatiques

Voir notre *Bulletin Blakes* de mai 2020 :
[Mise à jour : Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)

notre *Bulletin Blakes* de juin 2020 :
[Mise à jour n° 2 : Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)



Nouveau-Brunswick

- Signataire de l'Entente de 2020
- Un régime CD peut être modifié de manière à interrompre les cotisations pour le reste de l'année 2020
- Certains reports de dates limites automatiques
- Rappel des règles relatives au transfert de valeurs de rachat existantes et des attentes relatives à la vérification et au nouveau calcul des ratios de transfert
- Congés d'urgence

Voir notre *Bulletin Blakes* de mai 2020 : [Mise à jour : Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)

notre *Bulletin Blakes* de juin 2020 : [Mise à jour n° 2 : Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)



Terre-Neuve-et-Labrador

- Certains reports de dates limites automatiques

Voir notre *Bulletin Blakes* de mai 2020 :
[Mise à jour : Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)

notre *Bulletin Blakes* de juin 2020 :
[Mise à jour n° 2 : Le point sur les régimes de retraite et avantages sociaux pendant la pandémie de COVID-19](#)

¹ Le 4 juin 2020, le BSIF a publié une [FAQ](#) sur l'Entente de 2020.

² Le gouvernement fédéral a [annoncé](#) que la PCU sera prolongée de huit semaines (soit de 16 à 24 semaines).

³ Le 18 juin 2020, l'ARSF a mis à jour ses [lignes directrices relatives à l'intervention de gestion d'urgence pour le secteur des régimes de retraite](#) afin de fournir des détails sur le report des dates limites introduites dans le [Règl. de l'Ont. 287/20](#) (modifiant les [dispositions générales](#)) et le [Règl. de l'Ont. 288/20](#) (modifiant le [le Règl. de l'Ont. 310/13, Transferts d'éléments d'actifs visés aux articles 80 et 81 de la Loi](#)). La question 11 présente les éléments d'information suivants :

Élément	Échéance actuelle	Nouvelle échéance		
Rapport d'évaluation de modification au régime	6 mois après la date requise pour que la modification soit soumise à l'enregistrement	12 mois si la date d'échéance pour la soumission de la modification est dans les 6 mois précédant la date de dépôt et avant le 1 ^{er} juillet 2020	Demandes de consentement du DG à un transfert d'actifs	9 mois après la date de la prise d'effet du transfert 12 mois si l'échéance est la date de dépôt ou après cette date et avant le 1 ^{er} novembre 2020
Options de régimes de retraite interentreprises lorsque les cotisations sont insuffisantes pour les prestations	30 jours après la soumission à l'administrateur et dans les 9 mois suivant la date d'évaluation	30 jours après la soumission aux administrateurs et dans les 12 mois suivant la date d'évaluation si cette date est le 31 décembre 2019 ou le 1 ^{er} janvier 2020	Documents à déposer à l'achèvement d'un transfert d'actifs	60 jours après l'achèvement du transfert 120 jours si l'échéance est la date de dépôt ou après cette date et avant le 1 ^{er} novembre 2020
Établissement de plan : évaluation	90 jours	180 jours si la date de prise d'effet est 90 jours avant la date de dépôt et au plus tard le 1 ^{er} juillet 2020	Transferts d'actifs achevés après le consentement du DG	120 jours après le consentement 180 jours si l'échéance est la date de dépôt ou après cette date et avant le 1 ^{er} novembre 2020
Rapport d'évaluation	9 mois après la date de l'évaluation	12 mois après la date de l'évaluation si cette date est le 31 décembre 2019 ou le 1 ^{er} janvier 2020	Avis aux participants et autres (prestations déterminées et cotisations déterminées)	6 mois après la date de la prise d'effet du transfert 9 mois si l'échéance est la date de dépôt ou après cette date et avant le 1 ^{er} novembre 2020
Déclaration annuelle de renseignements (DAR)	Régimes CD : 6 mois après la fin de l'exercice du régime Régimes PD : 9 mois après la fin de l'exercice du régime	31 décembre 2020 si l'échéance est la date de dépôt ou après cette date et avant le 31 décembre 2020		
Rapport de liquidation, DAR en instance, DAR et états financiers à produire après la liquidation	6 mois après la date de prise d'effet de la liquidation	9 mois après la date de prise d'effet de la liquidation si cette date est dans les 6 mois précédant la date de dépôt et avant le 1 ^{er} octobre 2020		
Rapport annuel sur l'évaluation de la liquidation	6 mois après la date de l'évaluation	Si la date de l'évaluation est le 1 ^{er} janvier 2020 ou après cette date et avant le 1 ^{er} juillet 2020, à la première des éventualités suivantes : 9 mois après la date de l'évaluation; ou le 31 décembre 2020		
Avis aux participants concernant les modifications apportées aux régimes	60 jours après l'enregistrement	120 jours si l'échéance est la date de dépôt ou après cette date et avant le 1 ^{er} novembre 2020		
Relevés annuels pour les participants et relevés bisannuels pour les anciens participants et participants retraités	6 mois après la fin de l'exercice du régime	31 décembre 2020 si l'échéance est la date de dépôt ou après cette date et avant le 31 décembre 2020 et que l'ARSF est avisée d'avance du retard des relevés		
États financiers et rapports d'auditeurs, au besoin	6 mois après la fin de l'exercice du régime	31 décembre 2020 si l'échéance est la date de dépôt ou après cette date et avant le 31 décembre 2020		
Sommaire des renseignements sur les placements	6 mois après la fin de l'exercice du régime	31 décembre 2020 si l'échéance est la date de dépôt ou après cette date et avant le 31 décembre 2020		
EPPP et modifications apportées aux EPPP	60 jours après l'enregistrement du régime ou de la modification à l'EPPP	120 jours si l'échéance est la date de dépôt ou après cette date et avant le 1 ^{er} novembre 2020		

⁴ Le 3 juin 2020, le surintendant des régimes de retraite de l'Alberta a publié l'[EPPA Update 20-03](#), lequel présente des mesures d'allègement additionnelles relatives à la pandémie de COVID-19. Deux exigences de l'EPPA ont été modifiées temporairement : a) l'exigence d'une signature de témoin sur un formulaire de renonciation du conjoint sera maintenue, mais la signature peut être retardée de 60 jours au maximum; et b) plutôt que d'aviser les participants 30 jours à l'avance d'une modification des cotisations obligatoires, l'avis relatif à la modification doit être émis dans les 60 jours suivant sa mise en œuvre.

⁵ Le 17 juin 2020, le décret [Order in Council 181/2020](#) a été déposé, modifiant le règlement *Employment Standards (COVID-19 Leave) Regulation* au chapitre de la variance et des exemptions relatives aux congés pour raisons familiales.

